

## Formule de publication

(pour l'établissement d'expéditions, copies, extraits d'actes ou décisions judiciaires à publier)

BUREAU DES HYPOTHÈQUES	DÉPÔT	DATE
	2010 D N° 5839 EDDI	VCL Date : 11/05/2010 Volume : 2010 P N° 3393
<b>CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES</b> <b>34 BEZIERS - 1er BUREAU</b>	13490 \$	125,00 EUR
	Salaires : 30,00 EUR	OTA : Droits : 125,00 EUR

10944404  
PM/JVD/

L'AN DEUX MILLE DIX ,  
Le VINGT SIX AVRIL  
A BEZIERS (Hérault), au siège de l'Office Notarial,  
Maître Pierre MAS, membre de la Société Civile Professionnelle  
«Philippe CAMILLE, Nicole ROUSSE de BERAIL et Pierre MAS, notaires  
associés», titulaire d'un Office Notarial à BEZIERS, 20 Place Jean Jaurès,

A dressé le présent acte contenant DEPOT DE PIECES à la requête de :

X La Société dénommée SCI GREVIR, société civile au capital de 1.000,00 EUR, dont le siège est à BEZIERS (34500), Zone Industrielle, 8 rue Henri Moissan, identifiée au SIREN sous le numéro 450574157 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BEZIERS.

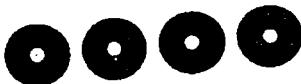
Représentée par Madame Marie-Christine TEYSSEDRE, épouse de Monsieur MILLERAT, demeurant à BEZIERS (34500), 22 rue Parmentier, agissant en qualité de gérante et ayant tous pouvoirs aux fins des présentes en vertu de l'article 15 des statuts de ladite société.

Figurant ci-après sous la dénomination : " le requérant "

Lequel, préalablement à l'acte de dépôt de pièces objet des présentes, expose ce qui suit :

### EXPOSE

La Société dénommée SCI GREVIR est propriétaire de l'immeuble ci-après désigné suite à l'acquisition qu'elle en a faite avec un plus grand ensemble de la Société dénommée SCI GNP, société civile immobilière au capital de 3.201,43 EUR, dont le siège est à AGDE (34300), 19 rue des Moulins à Huile – ZAC des Septs Fonts, identifiée au SIREN sous le numéro 342 299 336 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BEZIERS,



Aux termes d'un acte reçu par Maître CONSANI, Notaire à VIAS le 12 juin 2009.

Cette acquisition a eu lieu moyennant un prix payé comptant et quittancé dans l'acte.

Une copie authentique dudit acte a été publiée au 1<sup>ER</sup> bureau des Hypothèques de BEZIERS le 24 juillet 2009, volume 2009 P numéro 4990.

\* Aux termes d'un procès verbal du cadastre n° 5527M en date du 3 juillet 2009, publié au 1<sup>ER</sup> bureau des Hypothèques de BEZIERS le 8 juillet 2009, volume 2009 P numéro 4612, la parcelle cadastrée section IP numéro 238 a été divisée en deux nouvelles parcelles cadastrées même section numéros 256 et 257.

#### DESIGNATION

Sur la commune de BEZIERS (Hérault), 8 Rue Henri Moissan,  
Un bâtiment industriel,

Cadastré :

Section	N°	Lieudit.	Surface
IP	256	8 rue Henri Moissan	00 ha 00 a 75 ca

CECI EXPOSE, il est passé au dépôt de pièces objet des présentes.

#### DEPOT DE PIECES

Le requérant a, par ces présentes, déposé au Notaire soussigné et l'a requis de mettre au rang des minutes de l'Office Notarial dont il est titulaire, afin de publicité au 1<sup>ER</sup> bureau des Hypothèques de BEZIERS et pour qu'il en soit délivré tous extraits et copies authentiques quand et à qui il appartiendra,

Les pièces ci-après, concernant la division en trois volumes de l'immeuble ci-dessus désigné,

Savoir :

un - Etat descriptif et de division

deux - Plan de situation et extrait cadastral

trois - Plan des projections au sol des volumes

quatre - Plan des volumes

cinq - Tableau de coordonnées

six - Tableau récapitulatif des volumes

Lesquelles pièces sont demeurées ci-jointes et annexées après mention.

#### MENTION

Mention des présentes est consentie partout où besoin sera.

#### PUBLICATION

Le présent acte et les pièces annexées seront publiés au 1ER bureau des hypothèques de BEZIERS.

**FRAIS**

Tous les frais, droits et émoluments des présentes, et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront supportés par le requérant.

**POUVOIRS**

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière, les parties agissant dans un intérêt commun, donnent tous pouvoirs nécessaires à tout clerc de la Société Civile Professionnelle dénommée en tête des présentes, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou rectificatifs pour mettre le présent acte en concordance avec tous les documents hypothécaires, cadastraux ou d'état civil.

**DONT ACTE sur trois pages**

Fait et passé aux lieu et date sus-indiqués.

Et après lecture faite, le comparant a signé avec le Notaire soussigné.

Suivent les signatures de Madame Marie-Christine TEYSEDRE, Maître Pierre MAS Notaire soussigné.

## BORDEREAU DES PIECES

Pièce n° 1 : Etat descriptif et de division

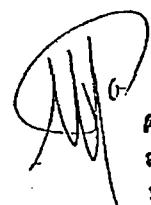
Pièce n° 2 : Plan de situation et extrait cadastral

Pièces n° 3 : Plan des projections au sol des volumes

Pièces n° 4 : Plan des volumes

Pièces n° 5 : Tableau de coordonnées

Pièce n° 6 : Tableau récapitulatif des volumes



Annexe à la minute d'acte  
acte recu par le notaire  
souscrite le 26 AVE 2010

Dossier : VO/5602/09 – IP n° 256

Page 1 sur 6

## Introduction

L'ensemble immobilier défini par le présent état descriptif de division est divisé en 3 volumes dont le volume total résulte de la somme des volumes partiels.

Chacun est défini comme suit et localisé sur le plan de projection au sol des volumes et les deux plans des volumes annexés. Les plans sont établis par La SELARL LUSINCHI Géomètre Expert à Béziers 34500, sur la base des relevés effectués le 24 mars 2009.

### Désignation juridique

Le ténement de la propriété bâtie figure à la documentation cadastrale sous les références :

- Département de l' HERAULT
- Commune de BEZIERS
- Section IP
- Parcellle n° 256 d'une superficie de 75m<sup>2</sup>
- Adresse : Rue Henri Moissan

## OBSERVATIONS GENERALES

### - Observations n°1

Il est précisé que les limites des volumes ci-dessous désignés sont en tout état de cause :

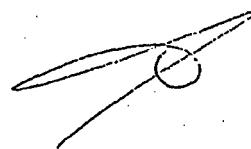
- Pour les plans verticaux, au minimum jusqu'au nu du parement extérieur des murs des bâtiments qui y sont inclus.
- Pour les plans horizontaux, la séparation se fait au niveau des charpentes métalliques.
- Pour les toits, la couverture est comprise dans le volume supérieur (volume 3).
- La charpente dans le volume inférieur (volume 2).
- Les volumes sont reliés entre eux par des servitudes d'appuis et d'enrage. De même pour les réseaux existants ou à créer au profit d'un volume, ils passeront en servitude dans les autres volumes si nécessaire.
- Pour le sol, tout le terrain d'assiette du bâtiment avec débord de 1.00m, représentant l'assiette foncière de la division en volume est dans le volume 2.

Les volumes sont arrêtés sur une superficie dont le niveau est conventionnellement défini sur le plan d'état des lieux existant au moment de la présente division en volumes.

### - Observations n°2

Il est précisé que les coordonnées des points définissant les limites volumétriques sont rattachées aux systèmes de coordonnées Lambert III et N.G.F; le corps descriptif et les plans annexés sont indissociables.

Fait à BEZIERS, le 15 Juillet 2009



## RESEAU DE SERVITUDES

### - 1. Servitudes Générales :

Les servitudes générales concernent tous les volumes, il s'agit d'un principe de servitudes réciproques; chaque volume étant alternativement fonds servant et fonds dominant.

Dans cette catégorie se trouvent notamment :

- des servitudes d'appui et d'implantation de fondations et de structures qui sont des servitudes indispensables à la conservation des constructions;
- des servitudes d'accrochage et d'ancreage nécessaires à l'installation des ouvrages et aménagements relatifs, soit à la réalisation et au fonctionnement de l'ensemble immobilier, soit à l'utilisation des volumes, sans qu'il puisse être porté atteinte à la solidité et à la stabilité de l'ensemble immobilier ;
- des servitudes de vue, de prospect et de surplomb rendues nécessaires par la situation des façades entre les différents volumes;
- des servitudes de branchement, de raccordement de réseaux divers pour la desserte des constructions;
- des servitudes d'implantation et de passage de réseaux divers (canalisations et éléments d'équipements et de sécurité);
- des servitudes d'écoulement des eaux pluviales ;
- des servitudes de tour d'échelle

Ces servitudes d'ordre général ne sont pas nécessairement repérées sur les plans.

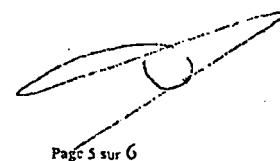
### - 2. Servitudes Particulières :

La liste détaillée des servitudes sera établie pour chaque volume en tant que fonds dominant et fonds servant. Il s'agit notamment de servitudes liées à la destination des volumes :

- des servitudes de passage véhicules terrestre à moteur pour accès aux toitures (de type véhicules de société ou véhicules équipés d'une nacelle);
- des servitudes de passage piétons pour accès secondaires;
- des servitudes pour issue de secours;
- des servitudes d'accès aux onduleurs et TGBT ;

- pour la maintenance courante du matériel installé dans le volume 3, il sera nécessaire d'y accéder en passant dans le volume 2 (pour contrôle des onduleurs et TGBT);
- pour la maintenance exceptionnelle, il sera nécessaire d'accéder aux câbles et aux onduleurs dans le volume 2;
- dans tous les cas, l'accès à la toiture devra se faire à l'aide d'une échelle ou d'une nacelle sur l'ensemble du volume 2;
- concernant les ventilations et aérations du volume 2, elles traverseront le volume 3;
- sur l'ensemble des volumes 1 et 2 ne pourront être plantés des végétaux ou accessoires divers (ex : panneaux, murs...) de hauteur supérieure à la hauteur des égouts de toitures du volume 3.

L'ensemble immobilier forme un tout indissociable, le réseau de servitudes organise les rapports entre volumes.



Tenement immobilier sis commune de BEZIERS

Section IP, parcelle 256, engagée dans la division volumétrique pour une superficie de 75m<sup>2</sup>

VOLUMES 1, 2 et 3.

- Volume 1 (tréfonds) :

- Sur une base de 75m<sup>2</sup>, représentant la superficie totale de la parcelle, assiette foncière de la division en volume (voir plan de projection au sol des volumes). Le tréfonds est compris sur la totalité de la parcelle, depuis la côte 37.10m.

- Volume 2 (bâtiment) :

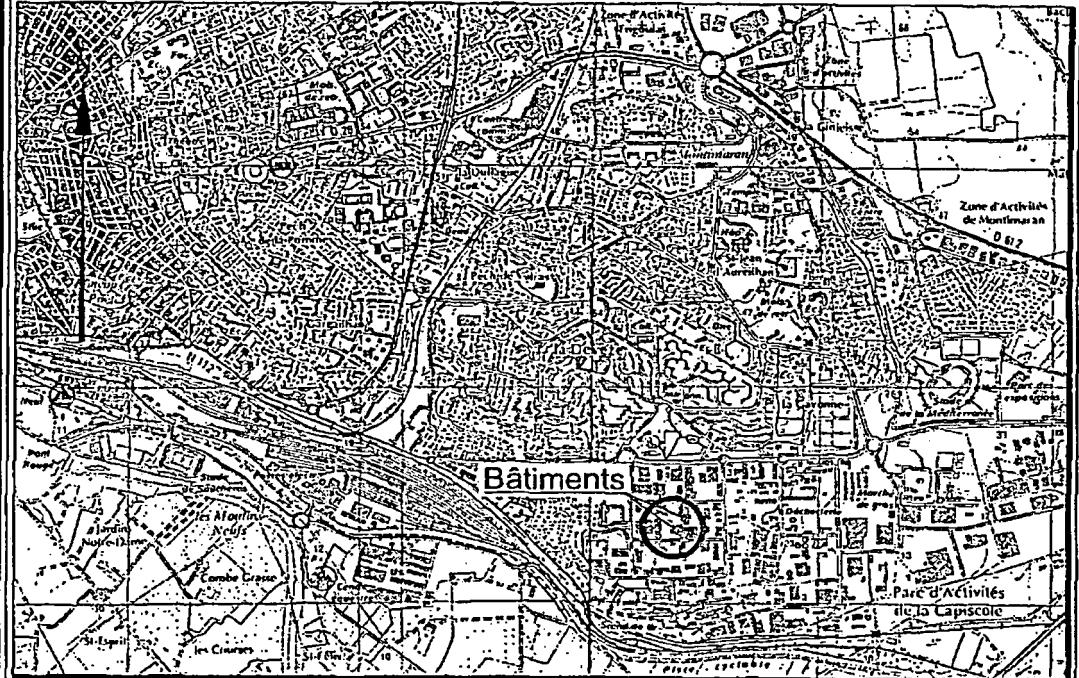
- Sur une base de 75m<sup>2</sup>, jusqu'à la surface de la charpente métallique, depuis la côte 37.10m, jusqu'aux côtes 39.55, 41.31 et 41.39m, correspondant aux points hauts et bas de la sous face de la toiture, partie inférieure du volume 3 (voir plan des volumes).

- Volume 3 (dessus de charpente) :

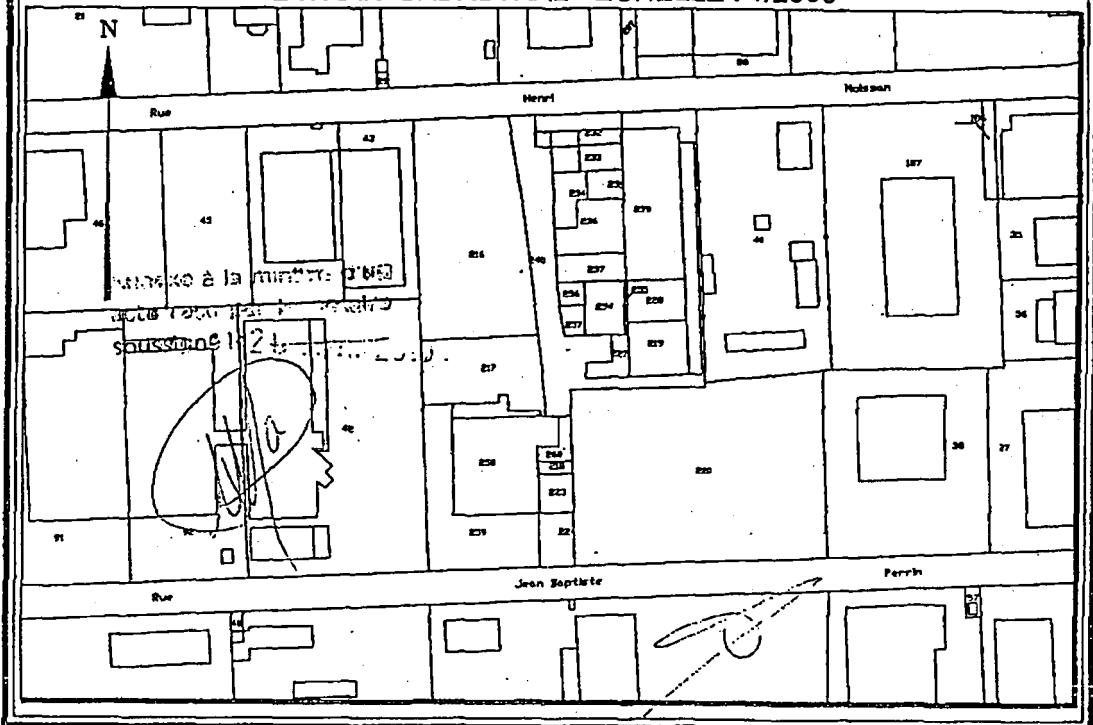
- Depuis la surface de la charpente métallique entre les côtes 39.55, 41.31 et 41.39m, jusqu'au zénith (voir plan des volumes).

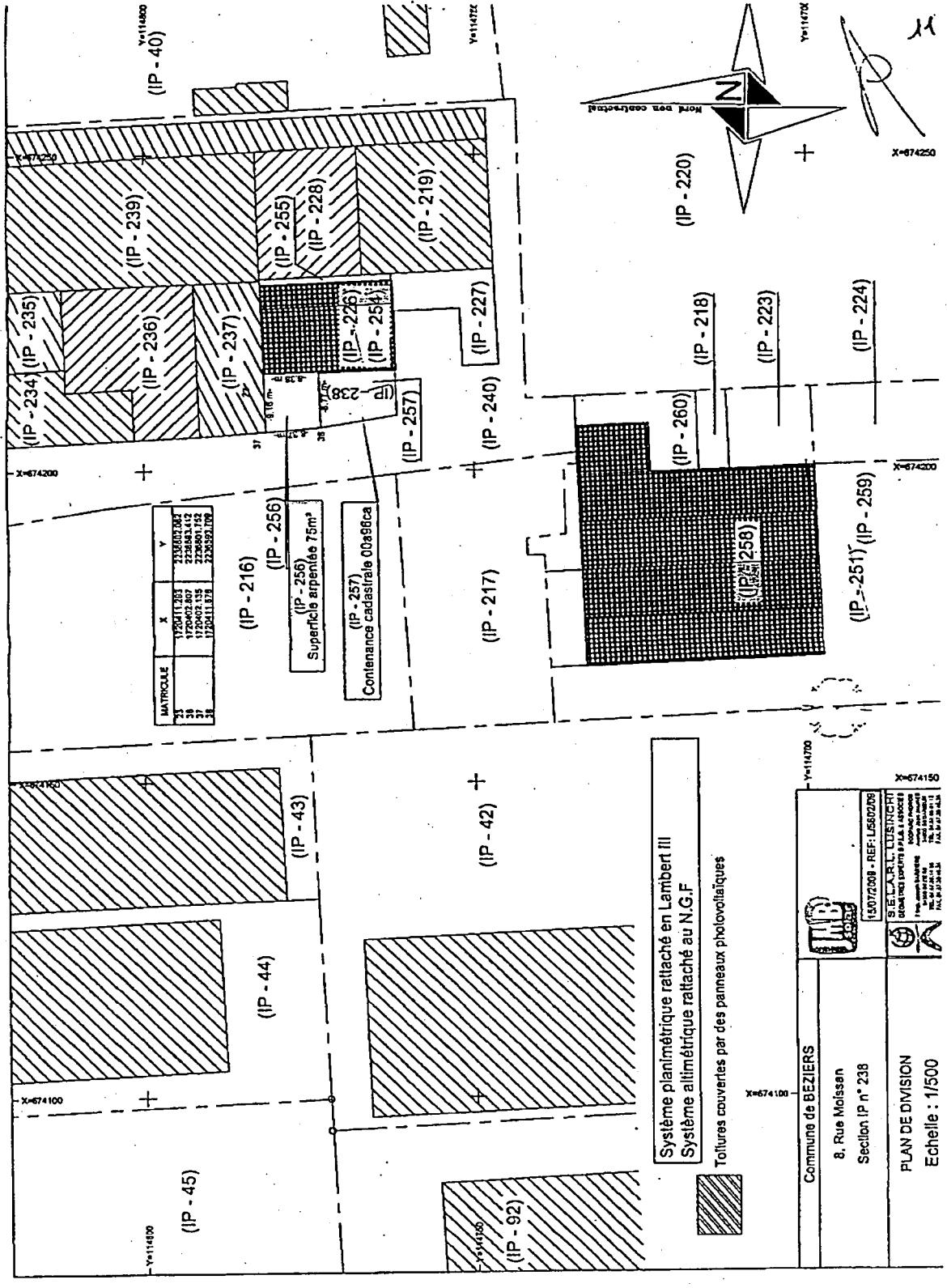


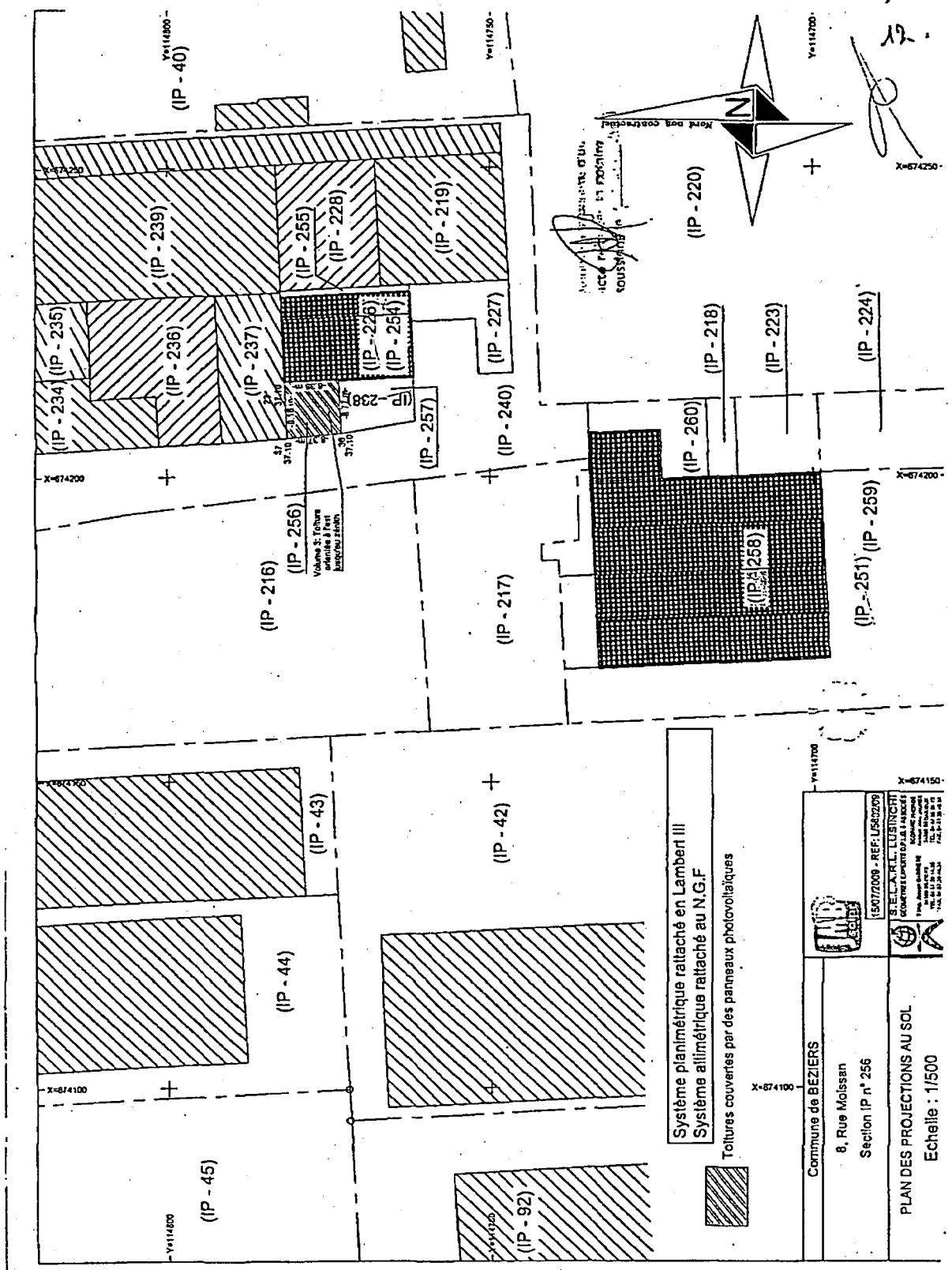
**PLAN DE SITUATION - ECHELLE : 1/25000**



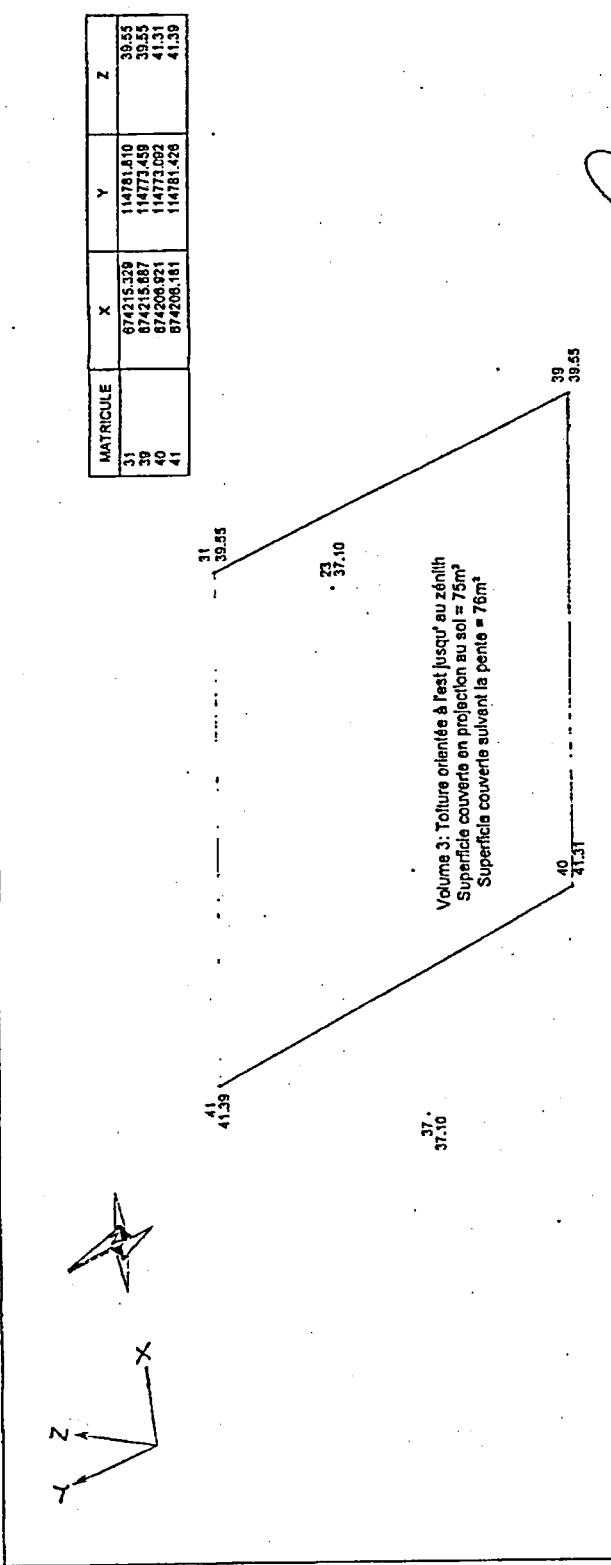
**EXTRAIT CADASTRAL - ECHELLE : 1/2000**







Système allumétrique rattaché au N.G.F



Avanture à la montagne d'Art

volume 1: Trésor des

Volume 2: Ballinen  
Surferide Ballinen = 15 m<sup>3</sup>

MATRICULE	X		Y		Z
	X	Y	X	Y	
23	074205.338	114781.370			37.10
36	074205.338	114773.092			37.10
37	074206.181	114781.326			37.10
38	074215.687	114773.459			37.10

MATRICULE	X	Y	Z
31	674215.329	114781.810	39.55
39	674215.887	114775.459	39.55
40	674206.921	114773.082	41.51
41	674206.161	114781.420	41.59

MATRICULE	X	Z
23	674215.338	114781.310
39	674205.821	114773.026
37	674205.181	114781.326
28	674215.687	114773.459

Commune de BEZIERS  
8, Rue Molissan

Section 1P n° 258

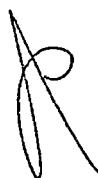
## **PLAN DES VOLUMES**

### Représentation graphique sans

TABLEAU RECAPITULATIF DES VOLUMES PARCELLE IP n° 258

N° de l'élément	Type d'élément	Surface (m²)	Volume (m³)	Surface (m²)	Volume (m³)
1	Terrain	Sol	Sans limitation de profondeur	37.10 m	75
2	Surface de la propriété	Partie bâtie	37.10 m	39.55 m - 41.31 m et 41.39 m	75
3	Toiture et espace aérien	Couverture en panneaux photovoltaïques	39.55 m - 41.31 m et 41.39 m	Sans limitation de hauteur	75

Volumes parcelle IP n° 258  
Le 09/07/2009

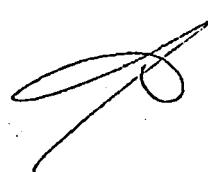


15

**Tableau de coordonnées - Parcelles IP n° 256**

COORDONNEES PLANIMETRIQUE DANS LE SYSTEME LAMBERT III			
Matricule	X	Y	Z
23	674215,338	114781,808	37,10
31	674215,330	114781,808	39,55
36	674206,923	114773,089	37,10
37	674206,183	114781,424	37,10
38	674215,689	114773,458	37,10
39	674215,689	114773,458	39,55
40	674206,923	114773,089	41,31
41	674206,183	114781,424	41,39

COORDONNEES PLANIMETRIQUE DANS LE SYSTEME LAMBERT 93 Zone CC43			
Matricule	X	Y	Z
23	1720411,293	2236602,062	37,10
31	1720411,285	2236602,062	39,55
36	1720402,807	2236593,412	37,10
37	1720402,135	2236601,752	37,10
38	1720411,578	2236593,709	37,10
39	1720411,576	2236593,709	39,55
40	1720402,807	2236593,412	41,31
41	1720402,135	2236601,752	41,39



Dossier VO/5602/09  
Le 09/07/2009

Le Notaire soussigné certifie que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document, telle qu'elle est indiquée à la suite de leur nom ou de leur dénomination, lui a été régulièrement justifiée et notamment pour la SCI GREVIR par la production d'un K bis.

Et il certifie le présent document contenu sur 15 pages exactement conforme à la minute et à la copie authentique destinée à recevoir la mention de publicité foncière et approuve aucun renvoi aucun mot nul.

